Nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

BAREME HONORAIRES

Agence de Castries - Tarifs applicables au 1er janvier 2026

TRANSACTION - VENTE

Biens vendus pour un montant inférieur à 130 000 euros : rémunération forfaitaire de 6 500 euros TTC

Biens vendus pour un montant compris entre 130 001 euros et 350 000 euros : 5% TTC

Biens vendus pour un montant compris entre 350 001 euros et 550 000 euros : 4,8% TTC

Biens vendus pour un montant supérieur à 550 000 euros : 4,5% TTC

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : offert**

- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**
 - A la charge du bailleur :
 - 10,09 euros TTC / M2 en zones dites « tendues »
 - 8,07 euros TTC / M2 en zones dites « non tendues »
 - A la charge du locataire :
 - 10,09 euros TTC / M2 en zones dites « tendues »
 - 8,07 euros TTC / M2 en zones dites « non tendues »

- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**
 - A la charge du bailleur : 3,03 euros TTC / M2
 - A la charge du locataire : 3,03 euros TTC / M2

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 7,2% TTC des loyers hors charges.
Garantie Loyers Impayés : 3% TTC des loyers hors charges.
Aide à la déclaration de revenus fonciers : offerte